

<https://www.ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article1086>



# Droits et pouvoir des enfants en centre de vacances et de loisirs

- Textes - Education nouvelle - Pédagogie institutionnelle -

Date de mise en ligne : vendredi 31 juillet 2015

**Les directeurs et les animateurs de CVL membres des CEMEA, s'inscrivent depuis longtemps dans la recherche d'un équilibre entre les contraintes qu'impose la vie collective des enfants, la sauvegarde de leur liberté et la promotion de leurs droits.**

**Parmi eux, certains ont fait et poursuivent l'expérience de réunions « institutionnelles » avec les enfants, lieux de prises de décisions démocratiques, lieux d'élucidation des décisions prises par les adultes et lieux de régulations.**

**Le texte qui suit en présente une illustration.**

Il ne s'agit pas de dire que l'existence de « réunions avec les enfants » dans un CVL témoigne à elle seule, et à coup sûr, de l'existence d'une vie démocratique ou d'une formation à la citoyenneté, ni de laisser entendre que les directeurs et les animateurs n'utilisant pas ce moyen ne se soucient guère de la promotion des droits des enfants. Il s'agit de témoigner d'une recherche de praticiens des CVL, qui bien avant le vote de l'ONU en 1989 de la version définitive de la convention des droits de l'enfant, ont reconnu aux enfants le droit de décider, de s'exprimer. Le vote du 20 novembre 1989 et les commentaires qui en ont été faits, ont stimulé de nouvelles recherches et d'autres pratiques.

**Lire la suite dans le document joint...**